

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/2585  
2 avril 1952  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL  
SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE  
SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 29 mars 1952 aucun changement n'était intervenu, en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct S/2567 qui portait sur la semaine terminée le 22 mars 1952.